

Metz, le 16 août 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures de précaution suite à la présence de fumées et d'odeurs en Moselle liées à un incendie en Belgique entraînant un pic de pollution atmosphérique de type « combustion » (polluants concernés : particules et oxydes d'azote)

Depuis le début de la soirée du samedi 15 août 2026, plusieurs secteurs du nord du département de la Moselle sont concernés par la présence de fumées et d'odeurs caractéristiques d'un incendie. Ces fumées et odeurs sont liées à un important feu de forêt en cours en Belgique.

Le dimanche 16 août 2026, à 11 heures, l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région Grand Est, ATMO Grand Est, a déclenché la procédure d'alerte à la pollution atmosphérique sur le département de la Moselle.

Dans le contexte actuel, en termes de pollution à l'ozone, le préfet de la Moselle rappelle les mesures applicables :

- Tout brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit – sauf pour motif de sécurité publique. Les dérogations au règlement sanitaire départemental, art. 84 sont suspendues ;
- Les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles sont interdits jusqu'à la fin de l'épisode ;
- Les sites responsables localement des émissions les plus importantes mettent en œuvre les dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation ICPE en cas d'alerte à la pollution de niveau 1 ;
- Les travaux générateurs de poussières (chantier de démolition etc.) sur les chantiers ne peuvent être réalisés que si un arrosage permettant l'abattage des poussières est mis simultanément en œuvre ;
- Les feux d'artifice sont interdits.

Les mesures prises par le préfet seront levées dès que la procédure d'alerte sera levée.

Pour connaître des informations complémentaires sur la qualité de l'air et sur l'évolution de la procédure d'alerte, veuillez consulter le site internet d'ATMO Grand Est :

<http://www.atmo-grandest.eu/>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contact presse :

Romain Sinnes : 06 72 30 74 33

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

P, Place Jean-Marie Rausch – 57034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle

Service départemental de la
communication interministérielle